Journées du Séminaire de Master LCT

17 et 18 mars 2021

Le statut et le défi des dictionnaires et des grammaires

Le dictionnaire : un outil éminemment sociolinguistique

Christophe REY

Lexiques, Textes, Discours, Dictionnaires : centre Jean Pruvost (EA 7518)

Université de Cergy-Pontoise

Institut Universitaire de France

christophe.rey@u-cergy.fr

En guise d'introduction

* Un parcours scientifique au milieu des dictionnaires ponctué par des approches diverses qui ont façonné <u>une vision plurielle</u> de cet objet

Aix-en-Provence

Amiens

Cergy-Pontoise + IUF

Historique et métalexicographique

Sociolinguistique « imposée »

HDR J. Pruvost

Contrastive

Historien de la langue

Un « faux » sociolinguiste

Un métalexicographe épanoui

Direction de l'équipe LT2D (EA 7518)

Une présentation assez générale :

* Un objet entre nécessité et artificialité mais **sociolinguistique** -> un outil dont la tâche est bien de décrire la langue dans ses dimensions sociales

* Un objet linguistique et culturel de « croyances » et de « fantasmes »

→ Un captif des représentations

En préambule : un objet protéiforme « dévoyé »

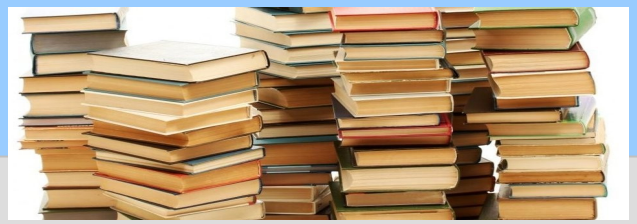

DAF
20e siècle

* Des recueils lexicaux qui ne reprennent que l'agencement alphabétique
* Les dictionnaires « détournés » :

« On détourne de manière ludique l'objectif descriptif attendu quant aux mots, l'auteur joue avec les mots, leurs formes, leurs définitions, leurs référents : il s'agit d'un *dictionnaire détourné*. » (PRUVOST, 2009 : 145)

* Le nom « dictionnaire » fait vendre ! (cf. *Dictionnaire d'un peu tout et n'importe quoi* (2013))

Une réflexion ne portant que sur les dictionnaires « à vocation linguistique », décrivant la langue « en général »

Un objet entre nécessité et artificialité

* <u>Un des deux piliers de la grammatisation des langues</u> :

Nécessité

« Par grammatisation, on doit entendre le processus qui conduit à décrire et à outiller une langue sur la base des deux technologies qui sont encore aujourd'hui les piliers de notre savoir métalinguistique : la grammaire et le dictionnaire. » (AUROUX, 1992 : 28)

* <u>Une vision de la langue et de la culture</u> : →

Artificialité

« Au sens plein du terme, un dictionnaire est un ouvrage *de seconde main* : son objet, ses données observables ne sont pas la langue et le monde, mais *ce que l'on dit de la langue et du monde*. » (DUBOIS et DUBOIS, 1971 : 49)

Le locuteur n'y verra le plus souvent, **à tort**, qu'une représentation de LA langue (vision biaisée et unique)

Sans doute à l'origine de la perception du dictionnaire comme non ouvert à la variation

La difficile équation lexicographique

Ils sont fous ces linguistes !

* **Oui** les langues existent en tant qu'objets arbitraires dont les locuteurs et usagers façonnent le présent et le futur et **oui** le dictionnaire est un outil qui leur permet d'avoir une forme d'existence.

- **Non** il ne s'agit pas de la seule forme d'existence des langues-> Très nombreuses langues à tradition orale
- La grammatisation au sens de Sylvain Auroux (1992) : est un mécanisme qui permet aux langues qui en font le choix de disposer d'une pérennité évidente, mais ne garantissant pas pour autant leur survie ou leur « dynamisme » (ne pas sous-estimer par exemple le poids du marché des langues!).
- Pour les langues qui ont fait le choix de la grammatisation le corpus lexicographique ne fournit rien d'autre que des photographies de la langue qui tentent de raconter une histoire à un public donné, avec un regard donné et un programme donné. **Le devoir du linguiste est de connaître cet outil pour le faire évoluer et mieux appréhender les rôles qu'on entend lui faire jouer**.

Le dictionnaire est « prisonnier » de son image

Août 2020

Pourquoi ?

Un « maître » revendiqué mais déifié

Essence **pédagogique** du dictionnaire → Outil multilingue d'intercompréhension → Outil monolingue de pouvoir monarchique

Face au pouvoir du dictionnaire et de son artisan, les utilisateurs se trouvent ainsi dans la position d'élèves par rapport à un maître :
« Le discours lexicographique est donc de même nature que l'énoncé pédagogique de l'enseignant, du « maître » qui s'identifie avec la communauté socio-culturelle et détient le savoir : l'élève lui aussi est appelé à réduire un écart entre ce qu'il sait et ce que le maître sait. » (DUBOIS, J., DUBOIS, C., 1971 : 49)

Nous le voyons, la dimension didactique du dictionnaire est essentielle pour la communauté socio-culturelle. Élaborer un dictionnaire constitue donc un acte fort – certes artificiel puisqu'imparfait – de construction de la langue et donc de **« sécurisation/insécurisation linguistique »** mais aussi **« d'enfermement linguistique »** pour les locuteurs.

Voilà tout le paradoxe du dictionnaire, un objet qui par son existence, en raison de son rôle d'outil de grammatisation, dit tout à la fois **« ce qu'est la langue »** et **« ce qu'elle n'est pas »**.

→ Les lexicographes auront beau étoffer leurs ouvrages de longues préfaces, postfaces ou encore annexes explicitant la philosophie de leur travail, le grand public n'y verra toujours que ce qu'il croit voir habituellement, à savoir **LA** langue. Tous ces « paratextes » ne sont d'ailleurs, malheureusement, que très rarement parcourus par les lecteurs : l'essentiel semble ailleurs...

Cette déification opacifie et étouffe la dimension « sociolinguistique » du dictionnaire... pourtant la langue n'est qu'un objet en évolution grâce, notamment, à ses phénomènes de variation lexicale.

Pourquoi ?

Un dépôt considéré comme figé, normatif et complet... un pur fantasme

De nombreuses illustrations de cette méconnaissance de l'objet dictionnaire et de la vision fantasmée qui l'entoure nous sont données tous les jours.

Beaucoup de bibliothèques, de centres de documentations, d'entreprises, ne voient pas l'intérêt de renouveler leurs vieux ouvrages, voire de diversifier ceux qu'ils ont déjà.

-> Posséder un ouvrage millésimé qui date de dix ans ne pose pas de problème fondamental **(La langue sous le bras)**.

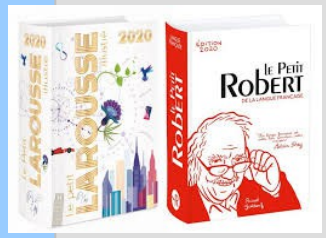

Combien de personnes non spécialisées connaissent réellement les nombreuses différences entre de grands dictionnaires usuels classiques ?

-> Le choix d'un type d'ouvrage est le plus souvent une affaire de coût voire de représentations loin des particularités et du **programme linguistique** ayant présidé la rédaction d'un ouvrage.

L'avènement de l'outil informatique, du web, des modèles contributifs, change encore les visions et les représentations sur ces ouvrages. -> **Mais n'a pas fait disparaître le recours à des outils qui portent – pour l'instant encore – le nom de « dictionnaire »**.

Wiktionnaire
Le dictionnaire libre

Comment ?

Proposer un socle lexical identitaire pour les langues

* Les dictionnaires seraient un peu comme la Banque de France, ils conserveraient **le trésor linguistique**. Sauf qu'il s'agit d'un trésor qui une fois qu'il a été mis derrière la porte n'est pas revérifié (ou partiellement). Le plus important c'est de savoir qu'il existe et qu'il a une forme connue et familière.
* Du coup, le dictionnaire permet de rassurer le locuteur en disant « ce qu'est sa langue » mais aussi ce qu'« il est aussi » à travers elle. D'où les problèmes d'insécurité linguistique en raison de la non-maîtrise et de la mauvaise/non représentation des variations.
* Le dictionnaire comme forme ultime de matérialisation de l'existence des langues en termes de politique linguistique.

Exemple du Sénégal : Constitution jusqu'en 2000 : « la langue officielle de la République du Sénégal est le français »...« les langues nationales sont le diola, le malinké, le pulaar, le sérère, le soninké et le wolof ».

La nouvelle constitution du 7 janvier 2001 a considérablement modifié les choses puisque dans l'article premier de cette dernière a été ajoutée à la suite du mot « wolof » la séquence **« et toutes les autres langues qui seraient codifiées »**.

Attention : **Un objet à deux facettes**.

* Dit ce qu'est la langue et donc – même sans le vouloir - ce qu'elle n'est pas

* Outil **discriminant** de matérialisation d'une conception de la compétence en langue

Comment ?

Un « tour de magie » : « Lexicographier » c'est faire exister

Sociolinguistique

Le développement phénoménal et extraordinaire de la lexicographie de langue française hors de France.

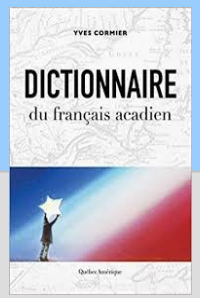

usito

Les nombreuses initiatives d'affirmation des variétés d'espagnol
-> L'Académie espagnole joue un rôle fédérateur qui constitue un vrai succès (une proposition pour l'Académie Française) !

Tous les efforts faits par les langues régionales et/ou minoritaires pour exister lexicalement

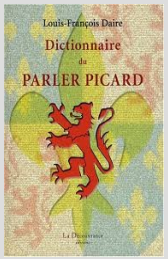

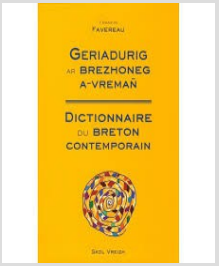

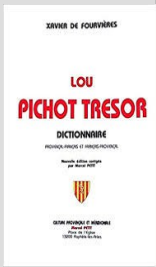

Projet METALPIC (Financement IUF 2017-2022)

institut universitaire de France

Une piste pour les langues régionales et minoritaires

CERGY PARIS UNIVERSITÉ

Comment ?

Enregistrer dans un dictionnaire c'est faire exister : le poids des mots nouveaux

« Le second réflexe, corollaire du premier, est celui que nous pourrions appeler le réflexe de la vérité absolue, avec le postulat tacite suivant : tout ce qui est mentionné dans les dictionnaires est indiscutable, et le mot qui n'y figure pas n'existe pas. D'où cette remarque habituelle au point de devenir un cliché : "Ce mot n'est pas français, il n'est pas dans le dictionnaire". C'est évidemment oublier un peu trop rapidement que les auteurs de dictionnaires enregistrent des nomenclatures très différentes en fonction de la taille de l'ouvrage, du nombre de volumes, et des choix qu'ils se fixent quant au regard sur les mots, descriptif ou normatif par exemple » (PRUVOST, J., « Le(s) dictionnaire(s): singulier ou pluriel, lexicographie ou dictionnairique », *Musée virtuel des dictionnaires*, https://dictionnaires.u-cergy.fr/histoire_dico/mvd._dictionnairique_dico.html)

Artificiellement

Mots « virtuels »

Les dictionnaires ont le pouvoir de faire exister, disparaître ou de laisser dans l'ombre les mots

La néologie en lexicographie : un dispositif fortement contraint et « engageant »

I. Néologie

II. Apport de la Terminologie

III. Régionalismes lexicaux

Dictionnairique

La néologie lexicographique

Comment ?

Zlataner ?

Le statut complexe du néologisme

Complexité plus grande quand on considère les différences de traitement selon les dictionnaires

« Rappelons qu'un mot n'entre dans le dictionnaire que parce que les lexicographes ont jugé qu'il s'était déjà bien implanté dans l'usage. Ceux-ci ne font qu'entériner cet usage, ils ne le créent pas. […] Pour nombre de Français cependant, la présence dans le dictionnaire est une caution : ils investissent le dictionnaire d'un rôle de censeur de la langue française. Si le mot est dans le dictionnaire, on a le **droit** de l'utiliser car il existe, pour ainsi dire légalement, sinon on n'a pas le droit parce qu'il n'existe pas (qui n'a jamais entendu ce type de réflexion?), ce qui veut dire qu'on lui **dénie le droit à l'existence**. Il y a donc toute une période pendant laquelle le mot nouveau a une existence précaire et surtout un statut bizarre et paradoxal. Nombre de membres de la communauté linguistique condamnent en effet l'emploi de mots absents des dictionnaires, mais les lexicographes ne les intègrent dans leur nomenclature qu'après leur assez large diffusion et implantation au sein de cette même communauté. Les néologismes sont ainsi en quelque sorte et temporairement (sauf à ne pas se diffuser) des espèces de SDF, des **"sans dictionnaire fixe"**. » (SABLAYROLLES, 2006 : 142-143)

Des divergences plus ou moins importantes dans leur enregistrement (cf. C. Martinez, http://orthogrenoble.net/page-de-camille-club-orthographe-grenoble.html.)

La « dictionnairique » possède un rôle important dans les décisions des lexicographes (cf. J. Pruvost)

Tout ceci nous interpelle fortement et souligne toute la subjectivité de la dimension évolutive de la langue que ces censeurs – les dictionnaires – mettent en exergue. Pourquoi les nouveautés lexicales seraient différentes d'un dictionnaire à l'autre ? Existerait-il plusieurs langues ? Les réponses les plus légitimes à ces interrogations se trouvent implicitement données dans le constat suivant : **un dictionnaire n'est pas le seul reflet de la langue**.

Pourquoi ?

Et la dimension institutionnelle ?

Amalgame entre « institutionnel » et « normatif » -> Exemple du TLF(I)

Le Trésor de la Langue Française informatisé

Rôle ingrat et in(?)confortable de l'Académie Française

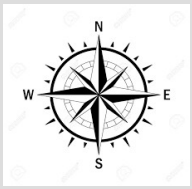

Point de référence positif ou négatif pour les usagers et les autres propositions lexicographiques

Un modèle lexicographique en évolution et revendiquant la description d'une norme linguistique restreinte

Remarques normatives

Dire – Ne pas dire

1- Introduction de l'étymologie

2- Introduction de titres d'oeuvres littéraires

3- Une plus grande prise en compte de la Francophonie

4- Une adaptation à la modernité

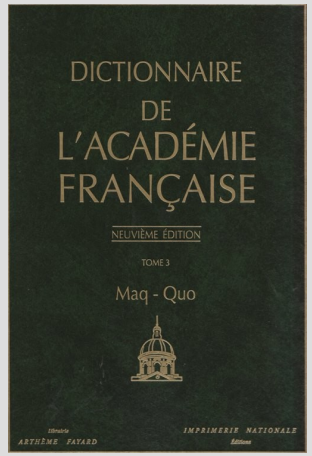

CERGY PARIS UNIVERSITÉ

Pourquoi ?

L'obsolescence et l'inachèvement du dictionnaire

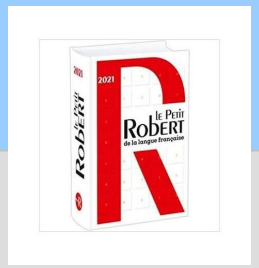

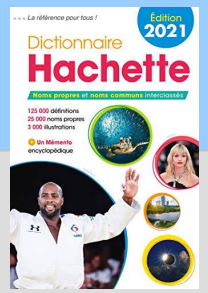

I

La **millésimisation** : une <u>opportunité</u> à <u>double tranchant</u> :
- se rapproche du mouvement de vitalité des langues qui se renouvellent en permanence

*Attention au sentiment qui semble être apparu chez certains locuteurs/usagers face aux dictionnaires électroniques/contributifs qui s'inscrivent dans une <u>atemporalité</u>, une <u>absence de finitude</u> et une forme d'<u>instabilité</u> renforcée par les corrections plus aisées du texte lexicographique.

- donne l'illusion d'une « décadence » et d'un « appauvrissement » de la langue -> vision déifiée écornée

II

Les contraintes très pesantes de la Dictionnairique

Pourquoi ?

Jamais sans la dictionnairique

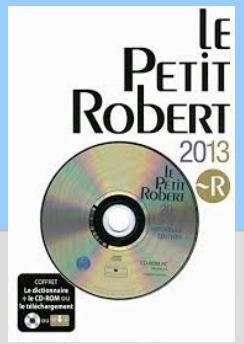

« À la dictionnairique correspond tout ce qui a trait à l'élaboration que définit le dictionnaire lorsqu'il fait l'objet d'un commerce. Ainsi, déterminer le nombre de pages, le nombre de signes, choisir la hiérarchie des caractères en fonction de la lisibilité, prévoir le public auquel il sera destiné, adapter le contenu à ce public, programmer la vente de l'ouvrage, sa date de lancement, la publicité dont il fera l'objet, tout cela relève de la dictionnairique. Elle n'est pas moins importante que la lexicographie, elle est simplement chronologiquement seconde tout en ayant parfois des impératifs qui s'exercent dès l'élaboration du projet. » (PRUVOST, J., 2005 : 23)

Cette dimension inhérente à chaque ouvrage lexicographique est à la base même du respect ou du non respect possible du programme linguistique retenu... elle guide ce qu'il est possible de faire dans l'espace restreint du dictionnaire en tant qu'objet commercial.

Et pourtant !

Une lecture imparfaite des dictionnaires et des interprétations partiellement assumées

* Prise en compte des péritextes :

« C'est en essayant de dresser le catalogue des mots que l'on reconnaît bien vite qu'**une langue vivante est un domaine flottant qu'il est impossible de limiter avec précision**. De tous les côtés on aperçoit des actions qui, soit qu'elles détruisent, soit qu'elles construisent, entament le langage traditionnel et le font varier.

Des mots tombent en désuétude ; mais, dans plus d'un cas, il est difficile de dire si tel mot doit définitivement être rayé de la langue vivante, et rangé parmi les termes vieillis dont l'usage est entièrement abandonné et qu'on ne comprend même plus. En effet, il faut bien se garder de ce jugement dédaigneux de l'oreille qui repousse tout d'abord un terme inaccoutumé et le rejette parmi les archaïsmes et, suivant l'expression méprisante de nos pères, parmi le langage gothique ou gaulois. **Pour se guérir de ce dédain précipité, il faut se représenter que chacun de nous, même ceux dont la lecture est le plus étendue, ne possède jamais qu'une portion de la langue effective. Il suffit de changer de cercle, de province, de profession, quelquefois seulement de livre, pour rencontrer encore tout vivants des termes que l'on croyait enterrés depuis longtemps**. » (Emile Littré, Préface du *Dictionnaire de la langue française*)

Emile Littré

« J'ai fait un choix, essayant de n'admettre que les mots dont l'usage commence à s'emparer. Mais **la limite est arbitraire**; et comme je l'ai éprouvé dans mon long travail lexicographique, une part est laissée **au jugement et à l'initiative du lexicographe**. » (Emile Littré, Préface du *Supplément* au *Dictionnaire de la langue française*)

Le **contrat/programme linguistique** du dictionnaire

Pas une doxa inamovible

Repenser le corpus lexicographique

Par son statut, son aura, le dictionnaire est certes dépositaire d'une dimension normative → Certes il marginalise/exclut de fait, volontairement ou non, d'autres usages → Mais les usages des locuteurs l'amènent parfois à adapter ou à réévaluer son discours

Ex : Article AOÛT dans *Petit Larousse Illustré* 1905 et *Petit Larousse* 2005 : Passage d'une prononciation [u] à [u] et [ut] (mais pas encore de [au] [aut]). ☐ Norme en évolution, l'exclusion devient la norme.

≠

Ex : Les « Remarques normatives du *Dictionnaire de l'Académie Française* » :

« *LIBRE-SERVICE n. m.(…) Doit être préféré au mot anglais Self-service et à l'abréviation Self. » (*Dictionnaire de l'Académie Française*, 1992)

« *GÉNÉRER v. tr. (…) Ce verbe, qui avait disparu depuis des siècles, est parfois employé dans certaines spécialités scientifiques, mais il est à éviter dans l'usage courant chaque fois que l'on peut utiliser Engendrer, Produire, Causer. » (*Dictionnaire de l'Académie Française*, 1992)

« INTERROGATION n. f. (…) L'interrogation directe exige l'inversion du sujet et du verbe. On doit dire : Quelle heure est-il ? et non Quelle heure il est ? Cette règle ne souffre aucune exception. » (*Dictionnaire de l'Académie Française*, 1992)

Une mise en garde pour tenter de réguler l'usage

La norme lexicographique se construit le plus souvent par opposition aux « fautes », « erreurs » et « écarts » mais peut aussi **les intégrer**…

La parenthèse METALPIC (IUF 2017-2022)

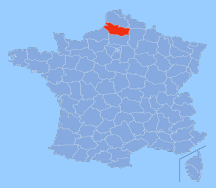

Projet de description métalexicographique des textes lexicographiques picards.

Une tradition linguistique et lexicographique très riche et ancienne marquée par une extrême variation.

Une absence de standard linguistique (pas d'orthographe harmonisée notamment).
Une polarisation lexicographique.

Un corpus lexicographique à la fois dense et épars (nombreuses variétés de picard et des productions lexicographiques dans des dictionnaires, des glossaires, des lexiques, etc.).

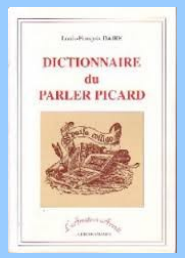

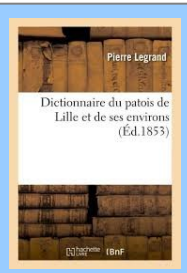

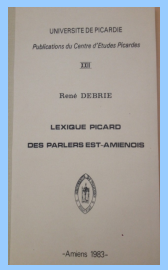

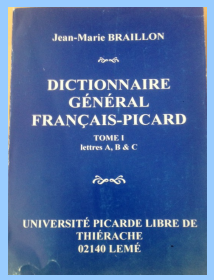

Une autre place pour le dictionnaire

Conclusion

Adopter une vision plus nuancée du dictionnaire :
nécessité de faire évoluer la vision des/du dictionnaire(s) et les représentations qu'en ont au moins les scientifiques

Au-delà de tous les discours d'imperfection que l'on peut et que l'on se doit légitimement de tenir en tant que scientifiques à propos des dictionnaires, force est aussi de reconnaître (...) que cet objet jouit d'**un rôle central et primordial dans la construction et la diffusion des langues**.

Que serait en effet la langue française sans l'apport de ces ouvrages ? L'histoire étant déjà écrite, nous n'en savons rien, avouons-le. Une chose est néanmoins certaine, la langue ne serait certainement pas ce qu'elle est sans ces répertoires qui se sont tous attachés et s'attachent encore à livrer des photographies à la fois précieuses et indispensables de la langue.

Pourquoi ne pas opposer à cette vision « sclérosée » – tacitement admise – des dictionnaires comme répertoires ne véhiculant qu'une image déformée et partiale des langues, une conception plus optimiste de témoins privilégiés en charge de l'enregistrement des pratiques des locuteurs eux-mêmes à travers les usages qu'ils font de la langue ?

Quelques références bibliographiques

AUROUX, S., 1994, *La révolution technologique de la grammatisation*, Ed. Mardaga, Liège.

AUROUX, Sylvain, 1992, « Introduction. Le processus de grammatisation et ses enjeux », *Histoire des idées linguistiques*, Tome 2, Liège, Mardaga, 1992, pp. 11-64.

DUBOIS, J., DUBOIS, C., 1971, *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire*, Paris, Larousse.

MARTINEZ, Camille, 2009, *L'évolution de l'orthographe dans les Petit Larousse et les Petit Robert 1997-2008 une approche généalogique du texte lexicographique*. Thèse de doctorat soutenue à l'Université de Cergy-Pontoise sous la direction de Jean Pruvost.

PRUVOST, Jean, 2009b, « Quelques perspectives lexicographiques à mesurer à l'aune lexiculturelle », *Études de linguistique appliquée (ÉLA)*, 2009/2 n° 154, pp. 137-153.

PRUVOST, Jean, 2005b, « Quelques concepts lexicographiques opératoires à promouvoir au seuil du XXIe siècle », *Études de linguistique appliquée (ÉLA)*, 1/2005 (no 137), pp. 7-37.

PRUVOST, J., « Le(s) dictionnaire(s): singulier ou pluriel, lexicographie ou dictionnairique », *Musée virtuel des dictionnaires*, https://dictionnaires.u-cergy.fr/histoire_dico/mvd._dictionnairique_dico.html.

REY, Christophe (Parution en avril 2021). *La langue picarde et ses dictionnaires*, Collection Lexica, mots et dictionnaires, n°38, Honoré Champion.

REY, Christophe (2020). *Dictionnaire et société*, Collection Lexica, mots et dictionnaires, n°35, Honoré Champion. Descriptif de l'ouvrage. Bon de commande pour l'ouvrage.

SABLAYROLLES, Jean-François, (2011), « Alain Rey, le linguiste et les mots nouveaux », in *Alain Rey, vocabuliste français*, GAUDIN, F. (éd.), Limoges, Éditions Lambert-Lucas (collection « La Lexicothèque »), p. 87-98.

SABLAYROLLES, Jean-François, HUMBLEY, John, (eds). 2006. *Neologica*, 1, Garnier.